



Population étrangère et mouvements migratoires



Introduction

Dans l'étude de la migration, il existe deux types de chiffres. L'un fait référence aux personnes étrangères sur un territoire donné, à une date précise. Il s'agit donc d'une « photo » qui présente l'état de la population immigrée à un moment précis et est couramment appelé « stocks » en démographie. L'autre fait référence aux entrées (immigrations) et sorties (émigrations) de personnes sur le territoire concerné, au cours d'une période donnée. Il renvoie donc plutôt à un « film » qui présente les mouvements migratoires ayant eu lieu au cours, par exemple, d'une année et est appelé « flux » dans les statistiques démographiques.

Cette année, Myria a fait le choix de ne plus utiliser la terminologie employée par les démographes. Voici comment se structure ce Myriatics :

- **La première partie se concentre sur la population étrangère résidant en Belgique.** Les données les plus récentes présentées se réfèrent au 1^{er} janvier 2020.
- **La deuxième partie porte sur les mouvements migratoires de population vers et depuis la Belgique** à travers les immigrations et les émigrations enregistrées dans le Registre national. Les données les plus récentes portent sur les mouvements intervenus en 2019 et quelques perspectives pour 2020 sont brièvement abordées.
- **La troisième partie présente les premiers titres de séjour délivrés à des personnes étrangères** par l'Office des étrangers. Ces données portent également sur les évolutions des dernières années jusqu'en 2019 inclus.

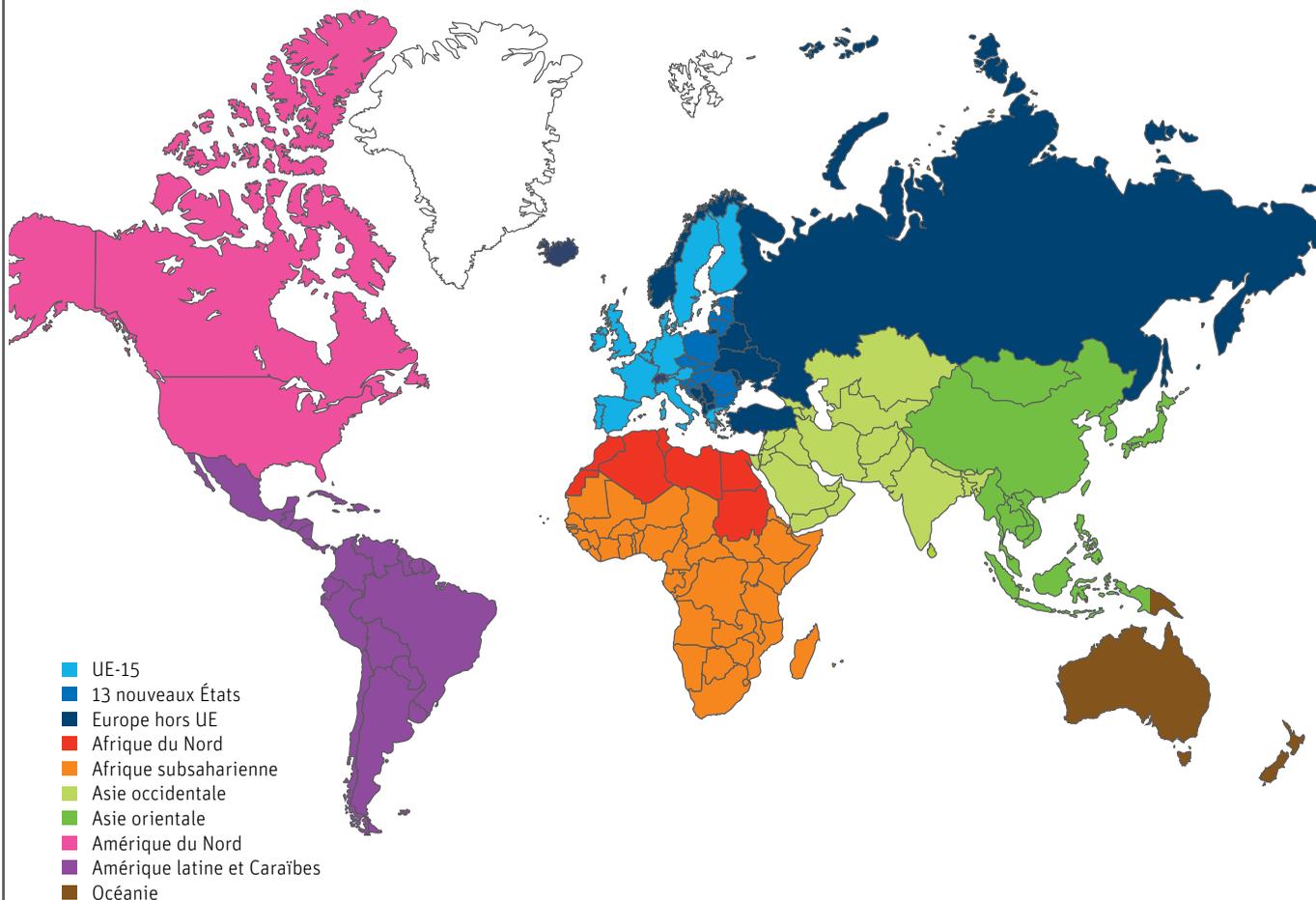
TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Partie 1 : Population étrangère en Belgique	
• Nationalité et origine.....	3
• Composition et structure par âge de la population au 1er janvier 2020.....	3
• La nationalité étrangère: nationalité actuelle et première nationalité enregistrée ..	4
• Le pays de naissance	5
Partie 2 : Mouvements migratoires des Belges et des étrangers	
• Tendances récentes	6
• Caractéristiques des immigrations vers la Belgique en 2019	7
• Croissance de la population en Belgique: quel est l'impact des immigrations ?	8
• Les immigrations en Europe en 2018.....	9
• COVID-19 et immigrations en Belgique : estimations du Bureau du Plan	9
Partie 3 : Premiers titres de séjour	
• Premiers titres de séjour délivrés à des citoyens de l'UE et des ressortissants de pays tiers : Évolution entre 2010 et 2019.....	10
• Motifs légaux de séjour.....	11
Conclusion	12

Définition des groupes de nationalité

Différents groupes de nationalités sont mentionnés dans ce Myriatics. Le plus souvent, Myria fait référence à 11 groupes distincts : (1) UE-15 ; (2) 13 nouveaux États membres ; (3) Europe hors UE (y compris la Turquie) ; (4) Afrique subsaharienne ; (5) Afrique du Nord ; (6) Asie occidentale ; (7) Asie orientale ; (8) Amérique latine et Caraïbes ; (9) Amérique du Nord ; (10) Océanie ; (11) Réfugiés, apatrides et indéterminés. Cette nomenclature est basée sur celle des Nations Unies.

- Les **pays de l'UE-15**, pour rappel, étaient en 2019 : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni (qui n'est plus actuellement membre de l'UE, mais qui le 1^{er} janvier 2020, faisait encore partie de l'UE) et la Suède. Dans ce Myriatics, les chiffres de l'UE-15 portent sur l'UE-15 hormis la Belgique.
- Les **treize nouveaux États membres** de l'UE-28 sont : la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. La Croatie ayant rejoint l'Union européenne en 2013, les statistiques des années précédentes (jusqu'en 2012, année comprise) se réfèrent aux « douze nouveaux États membres ».
- Les **pays tiers** regroupent tous les autres pays du monde non-inclus dans l'UE-28. Dans ce groupe, une distinction est parfois faite en utilisant la notion de **pays européens hors UE**. Il s'agit des pays européens n'appartenant pas à l'UE-28, à savoir : l'Albanie, Andorre, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Kosovo, le Liechtenstein, Monaco, la Moldavie, la Macédoine, le Monténégro, la Norvège, la Russie, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.
- Deux sous-régions en Asie sont distinguées : l'Asie occidentale et l'Asie orientale. L'Asie orientale correspond aux sous-régions que les Nations Unies nomment l'Asie de l'Est (Chine, Corée, Japon, ...) et l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, ...). L'Asie occidentale reprend, quant à elle, les sous-régions d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, ...) , d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Iran, Pakistan, ...) et d'Asie de l'Ouest (Arménie, Irak, Israël, ...).



La population résidant en Belgique : nationalité et origine

Une nouvelle statistique de l'origine des habitants de la Belgique a été publiée par Statbel en 2021. Ainsi, la population résidant sur son territoire le 1^{er} janvier 2020 est répartie en trois composantes :



Les critères et la méthodologie utilisés par Statbel pour définir l'origine sont différents de ceux employés par Myria dans ses publications jusque 2018. Ils sont aussi différents de ceux utilisés dans le monitoring socioéconomique, publié par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et Unia.

► SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Unia, 2019, *Monitoring socioéconomique 2019 - Origine et marché du travail*, <https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/publications/FR/MonitoringSocioeconomique2019.pdf>

La catégorisation de l'origine utilisée par Statbel repose sur trois indicateurs :

- La **nationalité actuelle de l'individu**, qui détermine si la personne est belge ou étrangère
- La **première nationalité enregistrée de l'individu***
- La **première nationalité enregistrée des parents de l'individu** (lorsque cette information est disponible dans le Registre national)

► Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée, voir *Statbel, Origine : Documentation*, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/origine#documents>

La population de nationalité étrangère ou celle d'origine étrangère ne représente pas le même concept que celui de population immigrée. Ce dernier fait référence à l'historique migratoire de la personne, et non pas à son origine. Il se base sur le pays de naissance et regroupe donc toutes les personnes nées hors du territoire belge. Ces personnes peuvent donc être soit des étrangers nés à l'étranger, soit des Belges nés en dehors de la Belgique.

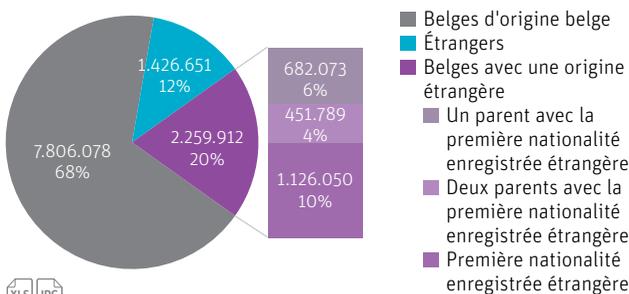
* La première nationalité enregistrée représente la nationalité consignée lors de la première inscription de la personne dans le Registre national belge. Dans la plupart des cas, cette première nationalité enregistrée est la nationalité à la naissance de la personne.

Source : Statbel

Composition et structure par âges de la population au 1^{er} janvier 2020

Le 1^{er} janvier 2020, 11.492.641 personnes résidaient officiellement en Belgique, dont **1.426.651 étrangers** et 10.065.990 Belges. Sur les 10.065.990 Belges, la grande majorité (**7.806.078 personnes**) étaient d'origine belge, tandis que **2.259.912** étaient d'origine étrangère.

Composition de la population de Belgique, au 1^{er} janvier 2020



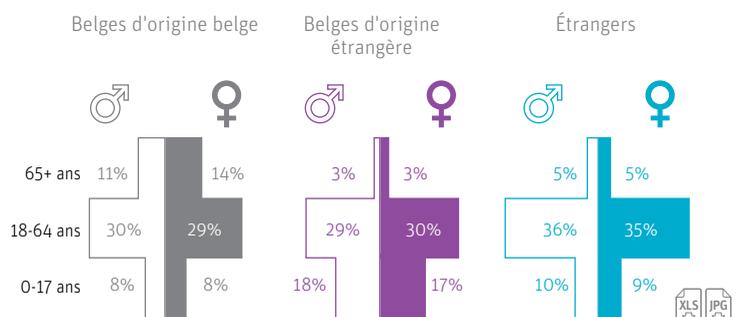
La catégorie des Belges d'origine étrangère, la plus hétérogène (**2.259.912 personnes**), regroupe les personnes dont la nationalité actuelle est belge et soit :

- leur première nationalité enregistrée est étrangère (**1.126.050 personnes**, soit 10% de la population)
- leur première nationalité enregistrée est belge et la première nationalité enregistrée d'un parent est étrangère (**682.073 personnes**, soit 6% de la population) ou la première nationalité enregistrée des deux parents est étrangère (**451.789 personnes**, soit 4% de la population).

La structure par âges des trois composantes (la population belge d'origine belge, la population belge d'origine étrangère et la population étrangère) diffère significativement :

- La **population belge d'origine belge** se démarque par la plus importante proportion de la **population âgée de 65 ans et plus**.
- La **population belge d'origine étrangère** se caractérise par la plus importante proportion de la **population jeune, de moins de 18 ans**.
- La **population étrangère** se distingue par la plus grande proportion de **population en âge de travailler (de 18 à 64 ans)**.

Structure de la population par origine, par grands groupes d'âge et par sexe, au 1^{er} janvier 2020



Source : Statbel

La nationalité étrangère : nationalité actuelle et première nationalité enregistrée

Au 1^{er} janvier 2020, en Belgique, résident

12%

1.426.651 étrangers
(12% de la population)

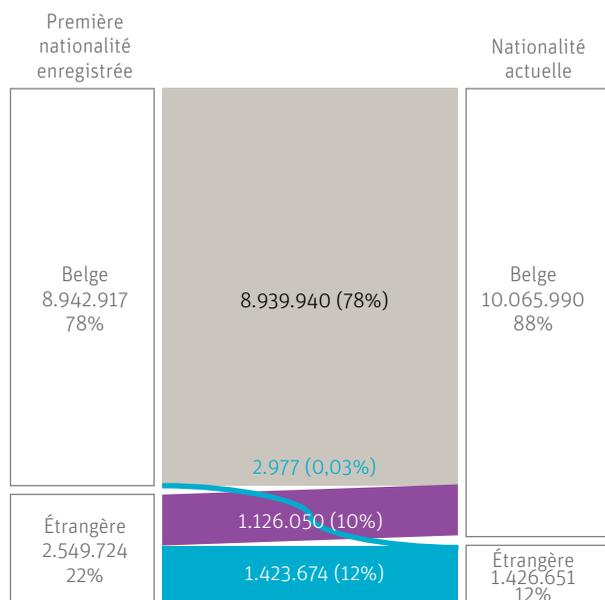
10%

1.126.050 Belges avec une première nationalité enregistrée étrangère
(10% de la population)

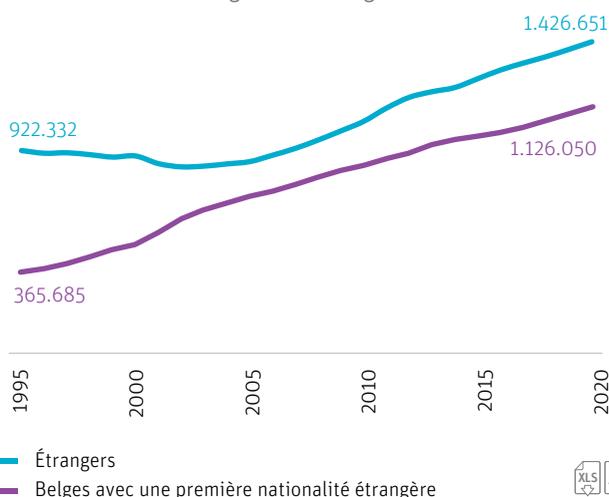
La taille de la population étrangère vivant en Belgique a connu une tendance ascendante durant le dernier quart de siècle, passant de 922.332 personnes le 1^{er} janvier 1995, à 1.426.651 personnes le 1^{er} janvier 2020 (+55%).

Parallèlement, le nombre de personnes étrangères devenues Belges a lui aussi augmenté, encore plus fortement, passant de 365.685 personnes le 1^{er} janvier 1995, à 1.126.050 personnes le 1^{er} janvier 2020 (+208%).

La population par première nationalité enregistrée et par nationalité actuelle, au 1^{er} janvier 2020



Étrangers et Belges avec une première nationalité enregistrée étrangère



2.549.724 personnes, dont la première nationalité enregistrée est étrangère, résident en Belgique le 1^{er} janvier 2020 (22% de la population).

Ces 2.549.724 personnes de première nationalité enregistrée étrangère, sont actuellement des :

- personnes étrangères, si leur nationalité actuelle reste (uniquement) étrangère (1.423.674 personnes)
- Belges d'origine étrangère, si leur nationalité actuelle est (aussi) belge (1.126.050 personnes).

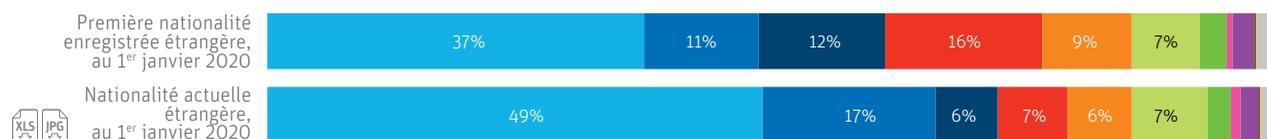
La catégorie des personnes qui sont actuellement étrangères compte, en plus des 1.423.674 personnes avec la première nationalité enregistrée et la nationalité actuelle étrangère, aussi 2.977 Belges qui ont renoncé à la nationalité belge ou l'ont perdue et sont ainsi passés dans la catégorie des étrangers.

Certaines différences de composition, entre la population de première nationalité enregistrée étrangère (**2.549.724 personnes**) et la population de nationalité actuelle étrangère (**1.426.651 personnes**) au 1^{er} janvier 2020, sont à noter :

- les pays de l'UE-15 (37%, comparé à 49%)
- les pays des 13 nouveaux États de l'UE (11%, comparé à 17%)
- les pays de l'Europe, hors UE (12%, comparé à 6%)
- les pays de l'Afrique du Nord (16%, comparé à 7%)
- les pays de l'Afrique subsaharienne (9%, comparé à 6%).



Ces différences sont principalement le résultat d'une plus grande propension à acquérir la nationalité belge parmi les ressortissants de pays tiers, comparé aux citoyens de l'UE.



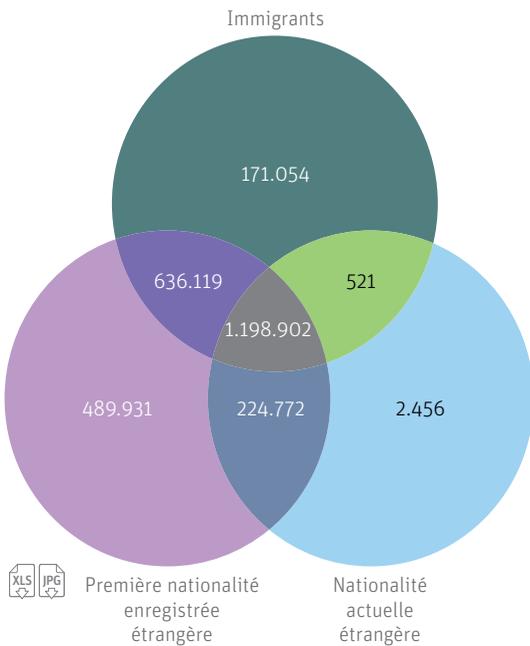
2.006.596 immigrés vivent en Belgique au 1^{er} janvier 2020

Sur les 11.492.641 personnes habitant en Belgique au 1^{er} janvier 2020, 2.006.596 (17%) sont des immigrés, soit des personnes nées en dehors du Royaume (qu'elles soient étrangères ou Belges) et arrivés en Belgique suite à une immigration.

Parmi ces 2.006.596 personnes nées à l'étranger, 1.199.423 (60%, soit la majorité) ont une nationalité étrangère le 1^{er} janvier 2020, tandis que 807.173 (40%) sont Belges.

Contrairement à cette tendance, sur les 9.486.045 personnes nées en Belgique, les étrangers représentent une petite minorité, soit 227.228 personnes (2%).

Population immigrée, de nationalité actuelle étrangère et de première nationalité enregistrée étrangère, au 1^{er} janvier 2020



Première nationalité enregistrée étrangère

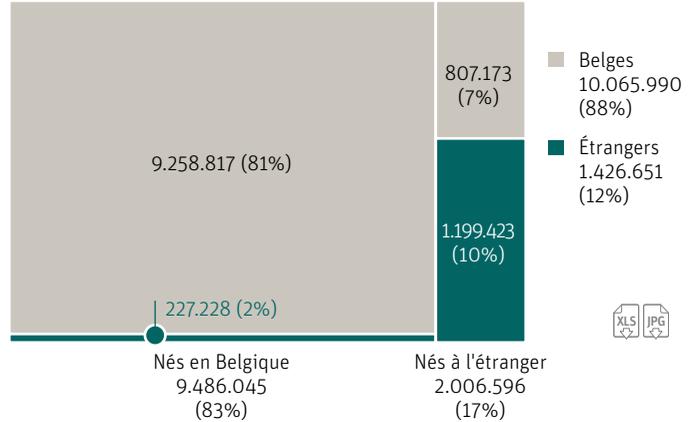
Nationalité actuelle étrangère

Sur les 714.703 personnes nées en Belgique et dont la première nationalité enregistrée est étrangère, un grand nombre sont des citoyens de l'UE (374.677 personnes, soit 52%).

La catégorie de personnes de nationalité hors UE dénombre 300.848 personnes (42%). Elle regroupe notamment des personnes dont la première nationalité enregistrée appartenait à l'Afrique du Nord (141.503 personnes, soit 20% du total), aux pays européens hors UE (87.222, soit 12% du total) et à l'Afrique subsaharienne (39.772 personnes, soit 6% du total).

La catégorie « autres » (39.178 personnes) regroupe notamment des apatrides et personnes de nationalité indéterminée (suite par exemple à la dissolution du pays de leur nationalité, comme l'ex-Yougoslavie) et des réfugiés (30.821 et 8.286 personnes respectivement, soit 4% et 1%).

Population par lieu de naissance et par nationalité, au 1^{er} janvier 2020

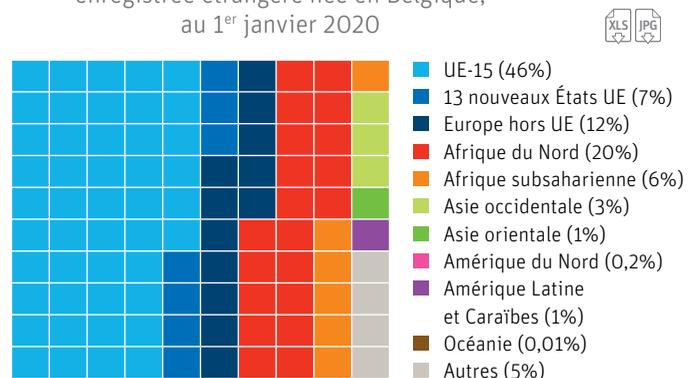


Si l'on examine de plus près l'intersection entre la population immigrée, soit née hors de la Belgique (2.006.596 personnes), la population dont la première nationalité enregistrée est étrangère (2.549.724 personnes) et la population étrangère actuellement (1.426.651 personnes), on constate :

- 1.198.902 personnes immigrées, dont la première nationalité enregistrée et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères
- 636.119 personnes immigrées, dont la première nationalité enregistrée est étrangère, mais dont la nationalité actuelle est belge
- 521 personnes immigrées, dont la première nationalité enregistrée est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus belges
- 171.054 personnes immigrées belges (tant de nationalité actuelle, que de première nationalité enregistrée)
- 489.931 personnes nées en Belgique, dont la première nationalité enregistrée est étrangère, mais qui sont actuellement belges
- 224.772 personnes nées en Belgique, dont la première nationalité enregistrée et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères
- 2.456 personnes nées en Belgique, dont la première nationalité enregistrée est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus belges.

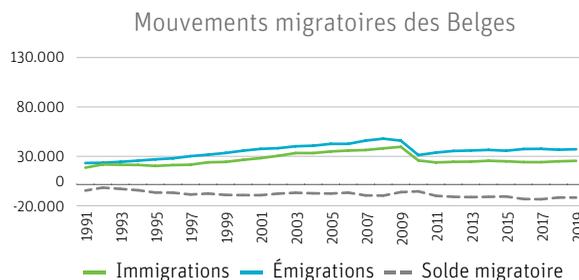
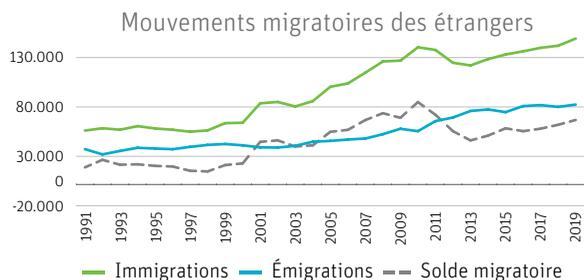
714.703 personnes nées en Belgique avec une première nationalité enregistrée étrangère, qui y résident le 1^{er} janvier 2020

Composition de la population de première nationalité enregistrée étrangère née en Belgique, au 1^{er} janvier 2020



Mouvements migratoires des Belges et des étrangers

En 2019, l'immigration des personnes de nationalité étrangère a encore augmenté, atteignant 149.174 entrées, contre 82.374 sorties. La mobilité des personnes de nationalité belge est stable ces dernières années : environ 25.000 entrées et 37.000 sorties chaque année.



En 2019, pour les personnes de nationalité étrangère, 10 entrées sur le territoire belge sont enregistrées, pour 6 départs.



Pour les Belges, pour 10 entrées, ce sont 15 départs qui ont eu lieu.

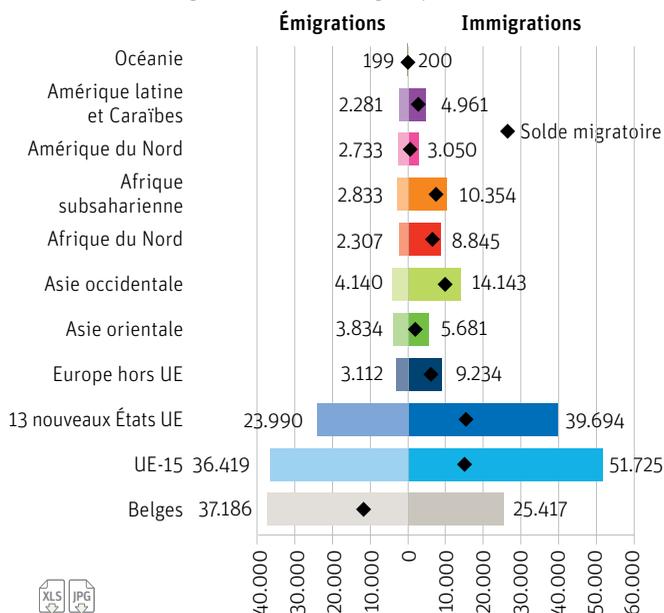


Mouvements migratoires des Belges et des étrangers

	Belges			Étrangers		
	Immigrations internationales	Émigrations internationales	Solde migratoire	Immigrations internationales	Émigrations internationales	Solde migratoire
2010	25.802	31.261	-5.459	140.375	55.378	84.997
2011	23.810	33.773	-9.963	138.071	65.951	72.120
2012	24.403	35.409	-11.006	124.717	69.346	55.371
2013	24.617	35.880	-11.263	122.079	75.973	46.106
2014	25.483	36.497	-11.014	128.465	77.497	50.968
2015	24.964	35.640	-10.676	133.085	74.727	58.358
2016	24.157	37.389	-13.232	136.327	80.856	55.471
2017	24.100	37.557	-13.457	139.815	81.825	57.990
2018	24.943	36.661	-11.718	141.951	80.053	61.898
2019	25.417	37.186	-11.769	149.174	82.374	66.800

- Depuis le début des années 2000, malgré quelques fluctuations, les immigrations d'étrangers en Belgique indiquent une **tendance globale à la hausse**. En 2019, le nombre d'immigrations internationales d'étrangers a d'ailleurs atteint un chiffre qui n'avait encore jamais été aussi élevé.
- Les émigrations d'étrangers sont en légère hausse ces dernières années. Elles sont cependant nettement moins nombreuses que les immigrations, ce qui donne lieu à un **solde migratoire positif**.
- Sur la même période, la mobilité des Belges est restée stable, avec environ 25.000 entrées annuelles et 37.000 sorties, donnant lieu à un solde migratoire négatif.

Nombre d'immigrations et d'émigrations en 2019 et solde migratoire, selon le groupe de nationalité

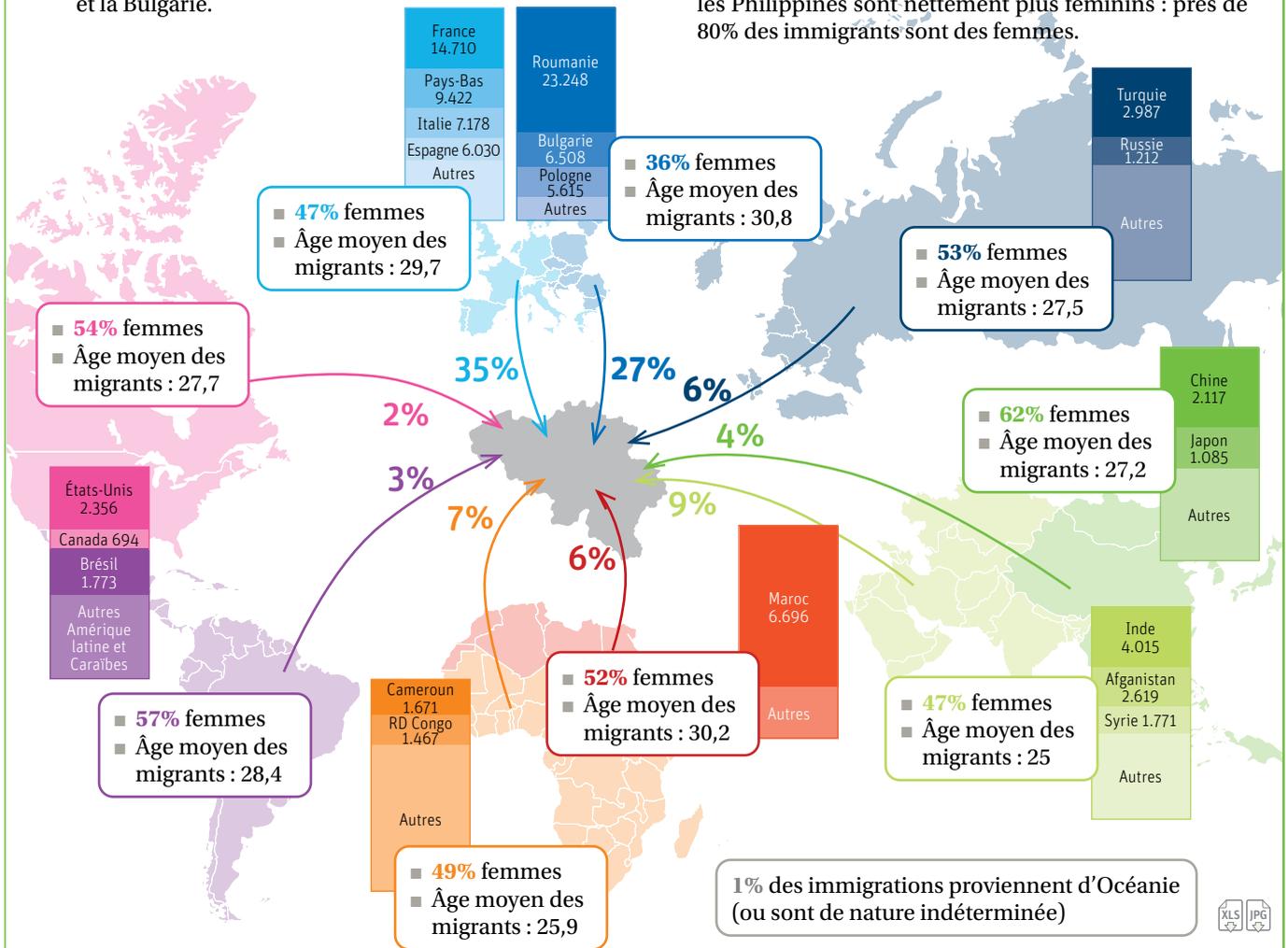


- Au niveau belge, les statistiques sur les **immigrations** incluent les immigrations déclarées des personnes qui viennent résider en Belgique pour plus de 3 mois, les changements de registre ainsi que les personnes réinscrites alors qu'elles avaient été radiées du Registre national. Les changements de registre concernent les personnes qui passent du Registre d'attente à un autre registre. Il s'agit essentiellement des personnes bénéficiaires de la protection internationale ou autorisées à séjourner en Belgique sur une autre base. En 2019, ces changements de registre représentaient 7% des immigrations.
- Les statistiques sur les **émigrations** incluent principalement les émigrations déclarées ainsi que les personnes radiées du Registre national, en raison de leur absence constatée par les autorités communales.
- Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrations) et les sorties (émigrations) d'un territoire donné. Il est négatif pour les ressortissants belges, alors qu'il est positif pour les étrangers.

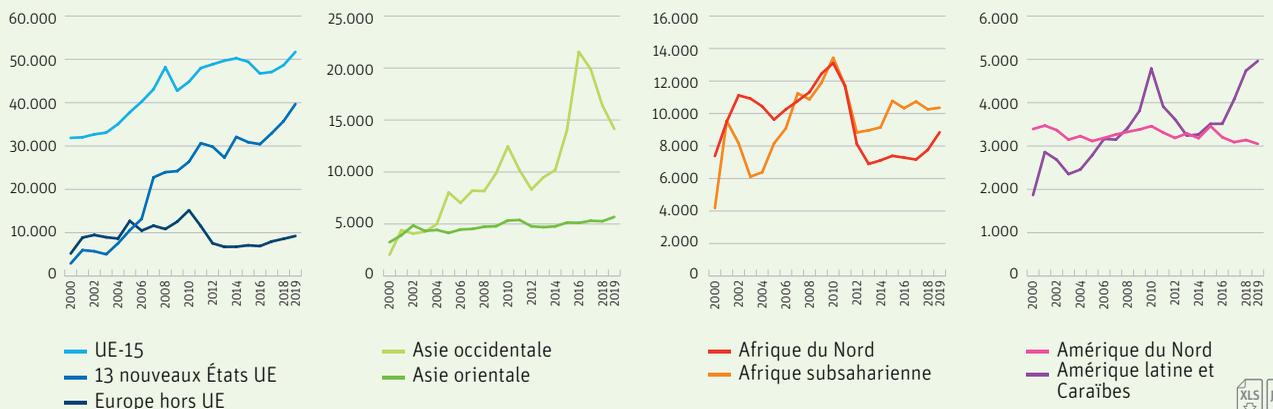
Caractéristiques des principaux mouvements d'immigration vers la Belgique en 2019

■ **62% des immigrations étrangères proviennent d'un pays de l'UE, 6% d'un pays européen hors UE. 25% des immigrations se partagent à parts égales entre le continent africain et le continent asiatique.** Parmi les principales nationalités, la Roumanie arrive de loin en tête de classement avec plus de 23.000 immigrations, soit 16% de l'ensemble des immigrations étrangères. Viennent ensuite la France, les Pays-Bas, l'Italie, le Maroc et la Bulgarie.

■ **46% des immigrations concernent des femmes.** Cette proportion est très variable selon l'origine des immigrants. Les personnes des 13 nouveaux États de l'UE sont plus souvent des hommes. Parmi les immigrations roumaines par exemple, la proportion de femmes n'est que de 30% en 2019. À l'inverse, certains mouvements migratoires en provenance de pays d'Asie orientale comme la Thaïlande ou les Philippines sont nettement plus féminins : près de 80% des immigrants sont des femmes.

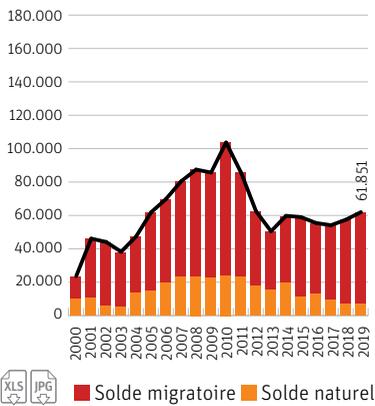


Évolution des immigrations vers la Belgique 2000-2019





Composantes de la croissance démographique en Belgique

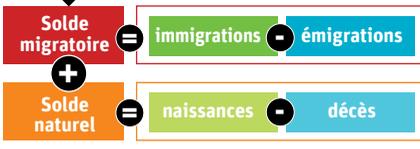


Chaque année, la population en Belgique augmente de 0,5% environ.

La Belgique comptait 11.492.641 habitants au 1^{er} janvier 2020, en augmentation par rapport à l'année précédente. En Belgique, **la population augmente chaque année sous l'effet conjoint d'un solde naturel positif et d'un solde migratoire positif**. Au cours des deux dernières décennies, le solde migratoire a très largement favorisé cet accroissement. Dans les années 1970 en effet, la part du solde migratoire dans la croissance démographique était environ de 30%, alors que depuis les années 2000, cette proportion se situe entre 70 et 90%. La diminution du solde migratoire entre 2010 et 2013 est la conséquence d'une baisse importante des immigrations ces années-là (voir « Myriatics 10 » pour plus détails).

La croissance démographique se définit comme l'augmentation de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée. Elle correspond à la somme du *solde naturel* (différence entre les naissances et les décès) et du *solde migratoire* (différence entre les immigrations et les émigrations), calculée en général pour une année.

Croissance démographique

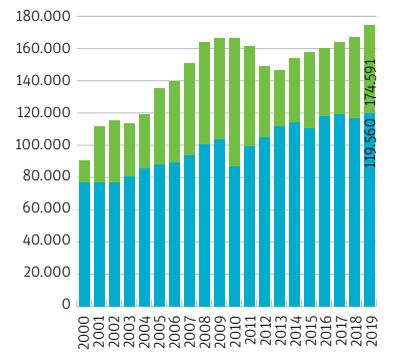
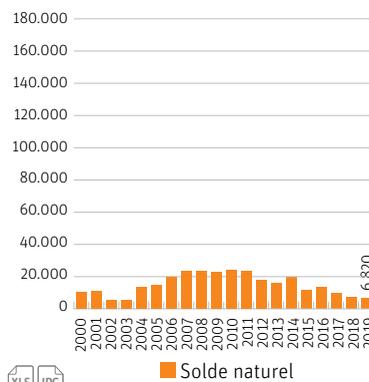


Une immigration étrangère qui favorise l'accroissement de la population en Belgique

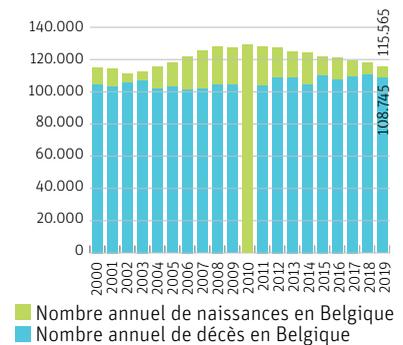
En 2019, le solde migratoire des étrangers (+66.800) combiné au solde migratoire des Belges (-11.769) a donné lieu à un **solde migratoire positif (+55.031)**. Parallèlement, le **solde naturel**, en diminution ces dernières années, s'élevait à 6.820. En effet, 115.565 naissances ont été enregistrées, contre 108.745 décès.

Il résulte de ces deux soldes positifs une croissance de la population résidant en Belgique entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020 (+61.851 personnes).

Actuellement, c'est donc essentiellement l'immigration étrangère qui favorise la croissance de la population en Belgique.



■ Nombre total d'immigrations vers la Belgique
■ Nombre total d'émigrations depuis la Belgique



■ Nombre annuel de naissances en Belgique
■ Nombre annuel de décès en Belgique

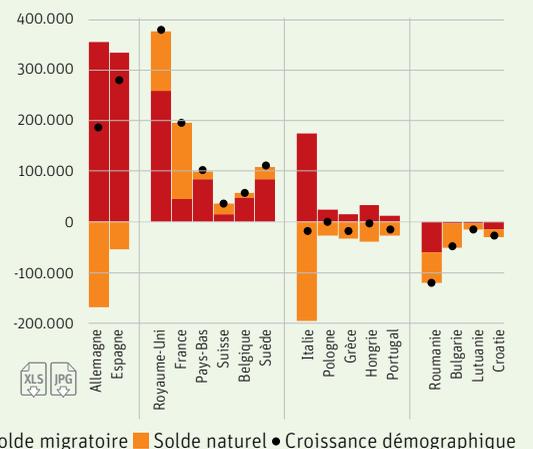
source : Statbel



Des tendances contrastées d'un pays européen à l'autre

- La croissance démographique en Belgique est positive. Celle-ci dépend surtout de l'apport du solde migratoire. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède ou la Suisse partagent les mêmes caractéristiques démographiques. La situation est un peu différente en France, où c'est essentiellement le solde naturel, donc l'apport des naissances par rapport aux décès, qui alimente le croissance de la population.
- L'Allemagne et l'Espagne connaissent eux aussi une croissance démographique positive. Cependant dans ces deux pays, sans l'apport de l'immigration, la population diminuerait. La croissance naturelle y est en effet négative : les décès surpassent les naissances.
- Des pays comme l'Italie ou la Grèce voient leur population diminuer : le solde migratoire y est positif, mais n'est pas suffisamment important pour compenser le solde naturel négatif.
- Enfin, en Roumanie ou en Bulgarie, la croissance démographique est négative, par l'effet combiné d'un solde migratoire et naturel tous les deux négatifs.

Solde migratoire, solde naturel et croissance démographique en 2018 pour quelques pays européens



■ Solde migratoire ■ Solde naturel • Croissance démographique

source : Eurostat

Les immigrations en Europe en 2018

3,6 millions d'immigrations internationales ont été dénombrés en 2018 en Europe. 40% d'entre elles étaient des migrations intra-européennes.

En 2018, 527 millions de personnes étaient dénombrés en Europe (pays de l'UE + Royaume-Uni, Norvège, Suisse, Islande et Liechtenstein). Au cours de l'année 2018, 3.646.144 immigrations ont été enregistrées sur l'ensemble de ces pays. Au regard de la population totale en Europe, cette fraction de personnes ayant changé de pays représente un taux de **7 immigrants pour 1.000 habitants**. Parmi ces personnes, près de 1,4 millions ont effectué une migration à l'intérieur de l'Europe (3‰). Ce sont donc un peu plus de 2,2 millions de personnes qui sont venues s'installer dans un pays européen au départ d'un pays situé hors de l'Europe (4‰).

Le taux d'immigration (2018) correspond au nombre d'immigrants en 2018 (flux) sur la population mi-2018 (stock). En moyenne, en Europe, le taux d'immigrants était de **7 immigrants pour 1.000 habitants en 2018**.

527 millions de résidents en Europe en 2018

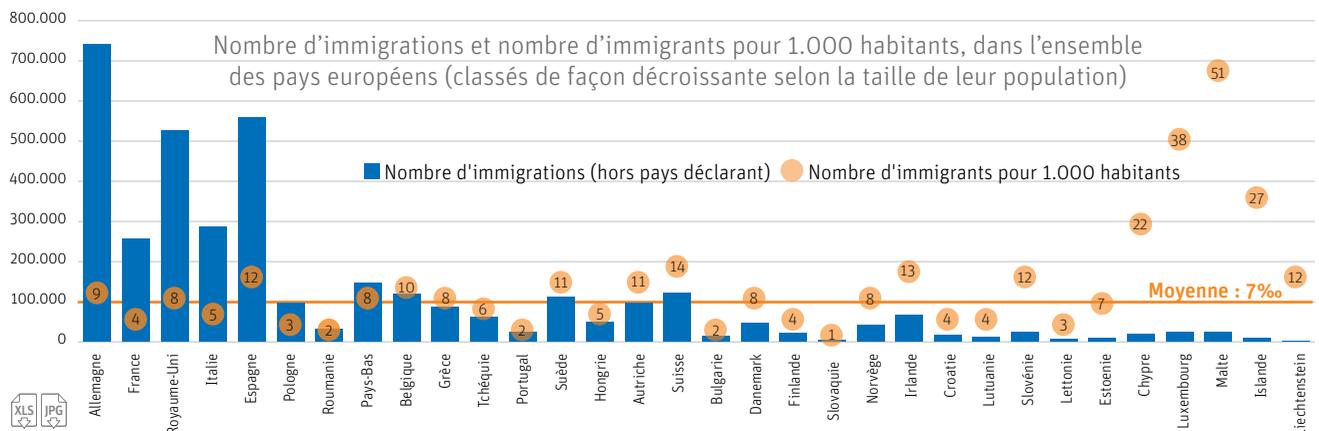
Sur 7 immigrants pour 1.000 habitants :

- 3 concernaient des migrations intra-européennes.
- 4 concernaient des immigrations hors UE.

Avec 10 immigrants pour 1.000 habitants en 2018, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne (7‰).

L'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni sont de loin les principaux pays européens dans lesquels des immigrants sont arrivés en 2018 (plus de 500.000 immigrations dans chacun de ces pays). Mais, lorsque ce chiffre est rapporté à la taille de sa population, ces trois pays se rangent dans des chiffres comparables aux pays qui les entourent. Les pays de plus petite taille observent par contre un nombre d'immigrants pour 1.000 habitants relativement élevé.

Pour les **statistiques nationales belges**, les immigrations sont calculées sur base des mouvements de *minimum 3 mois* (c'est le cas des pages précédentes, source Statbel). Cette période est étendue à *12 mois* en ce qui concerne les **statistiques européennes** (comme dans cette section, source Eurostat). Les chiffres peuvent dès lors différer d'une section à l'autre, selon la source retenue.



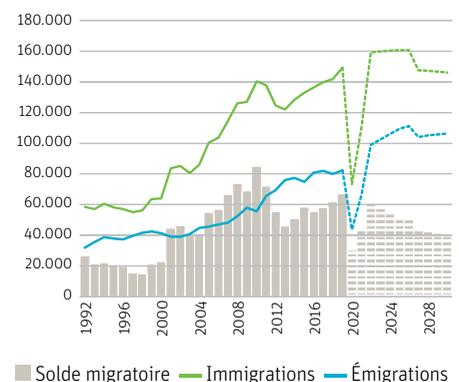
COVID-19 et immigrations en Belgique : estimations du Bureau du Plan

La crise sanitaire mondiale a considérablement freiné la mobilité internationale en 2020. Il est encore trop tôt pour présenter avec précision l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les mouvements migratoires en Belgique, car lors de la rédaction de ce Myriatics, les données n'étaient pas encore publiées par Statbel.

Sans attendre ces dernières, le **Bureau fédéral du Plan a proposé des estimations** dans le cadre de ses perspectives démographiques, et ce, dès le mois de janvier 2021. Il retient **l'hypothèse selon laquelle 50% des mouvements migratoires n'ont pas eu lieu en 2020, et 25% n'auront pas lieu en 2021**. En conséquence, le solde migratoire international chuterait sensiblement en 2020, ainsi qu'en 2021 mais dans une moindre mesure. Leur hypothèse prévoit par ailleurs que 50% des mouvements migratoires non réalisés en 2020 et 2021 seraient postposés sur la période 2022-2026. Le solde migratoire international augmenterait dès lors durant cette période.

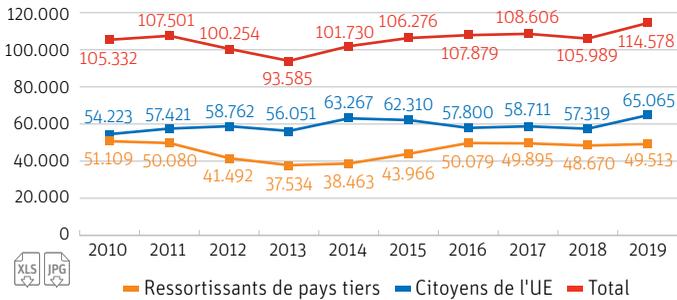
L'analyse des chiffres dans les prochaines années dès lors permettra de vérifier ces hypothèses, et de voir dans quelle mesure les déplacements qui n'ont pas pu avoir lieu en raison de la pandémie connaissent (ou pas) un effet de rattrapage par la suite.

Mouvements migratoires des étrangers (1992-2019) et perspectives 2020-2030 par le Bureau fédéral du Plan



Premiers titres de séjour délivrés à des citoyens de l'UE et des ressortissants de pays tiers Évolution entre 2010 et 2019

En 2019, un total de **114.578** premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes nées à l'étranger et vivant actuellement en Belgique.



- Après une baisse entre 2011 et 2013, le nombre de premiers titres de séjour délivrés a augmenté jusqu'en 2017 (+16%). Après une légère baisse en 2018 (-2%), ce chiffre a de nouveau **augmenté de 7% pour atteindre 114.578** en 2019. C'est un record en chiffres absolus.
- Dans cette hausse en 2019, l'augmentation des titres pour les **citoyens de l'UE** est particulièrement frappante (jusqu'à 65.065, +12% par rapport à 2018). La Belgique accorde plus de premiers titres de séjour aux citoyens de l'UE qu'aux ressortissants de pays tiers.
- Après une augmentation entre 2013 et 2016, le nombre de premiers titres pour les **ressortissants de pays tiers** se stabilise autour de 50.000. En 2019, on en dénombre 49.513, soit une augmentation d'un peu moins de 2% par rapport à 2018.

Statistiques sur les premiers titres de séjour

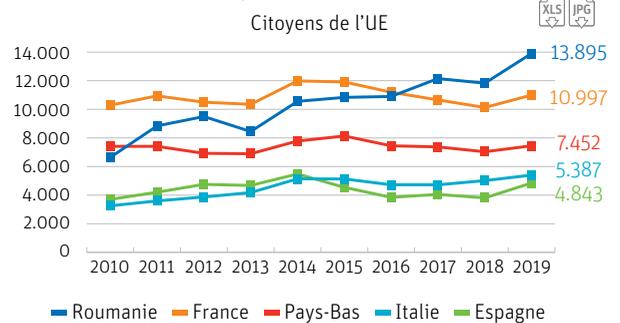
Pour comprendre la composition des flux migratoires, il est intéressant de savoir dans quel contexte les migrants sont arrivés en Belgique. Les statistiques sur les premiers titres de séjour permettent d'aborder les motifs légaux de migration. Juridiquement, il serait plus exact de parler de cartes et de documents de séjour, car aucun « titre de séjour » n'est délivré aux citoyens de l'UE. Par facilité de langage, le terme « titre de séjour » est utilisé ici pour désigner à la fois les citoyens de l'UE et les citoyens non européens.

Qui?

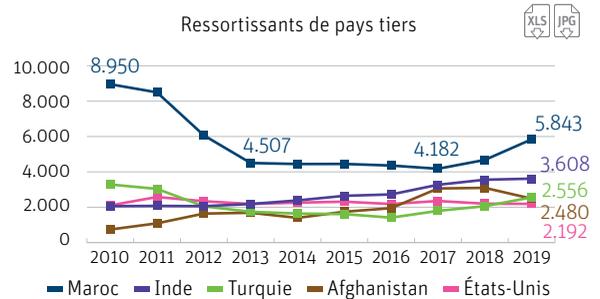
- Les étrangers qui entrent sur le territoire belge doivent s'inscrire dans la commune où ils résident et se voient ensuite délivrer un titre de séjour en fonction de leur type de visa ou de leur autorisation de séjour.
- Comme dans les statistiques sur les flux d'immigration, les demandeurs d'asile ne sont pas comptés comme tels dans les chiffres des premiers titres de séjour. Ils ne sont inclus dans les statistiques que s'ils sont reconnus comme réfugiés ou s'ils bénéficient d'une protection subsidiaire ou d'un premier titre de séjour sur une autre base.
- L'OE a fait la distinction entre les étrangers nés en Belgique et ceux nés à l'étranger (immigrants). Dans la présente analyse, Myria parle des immigrants. L'encadré de la page suivante concerne les étrangers nés en Belgique.

► Voir : OE, Statistiques annuelles, *Cartes d'étranger et documents de séjour (2019)*, 2019.

Principales nationalités ayant obtenu un premier titre de séjour en 2019 et évolution sur la période 2010-2019



- L'augmentation globale des premiers titres de séjour pour les ressortissants de l'UE s'observe également dans le top 5 des nationalités.
- Depuis 2017, la Roumanie est la principale nationalité, suivie par la France et les Pays-Bas. Il y a également eu une augmentation pour ces deux dernières nationalités en 2019, après une diminution les années précédentes.
- L'évolution la plus frappante depuis 2010 concerne les **Roumains**, pour lesquels le nombre de premiers titres de séjour a plus que doublé, passant de 6.651 en 2010 à 13.895 en 2019. Plus précisément, le nombre de premiers titres de séjour basés sur un emploi rémunéré a considérablement augmenté. Pour les **Polonais** (hors du top 5, mais en 7^e position en 2019), une tendance inverse s'est produite et les chiffres ont diminué d'année en année entre 2010 et 2018. Cette baisse est aussi principalement due à une diminution des titres pour un emploi rémunéré.

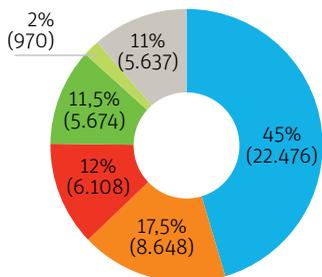
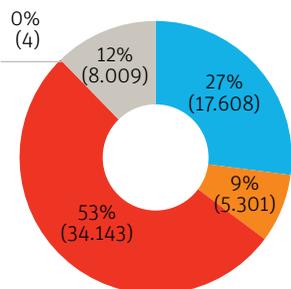


- Parmi les ressortissants de pays tiers, les **Marocains** sont en tête du classement. Entre 2010 et 2013, le nombre de premiers titres de séjour pour les Marocains a fortement diminué (principalement les titres de séjour pour raisons familiales), et la tendance à la baisse s'est poursuivie jusqu'en 2017. En 2018 et 2019, une nouvelle augmentation a été enregistrée (+40% par rapport à 2017).
- Les titres de séjour pour les **Indiens** augmentent constamment depuis plusieurs années (+75% entre 2010 et 2019), et ce pour des raisons familiales et professionnelles (et d'études dans une moindre mesure).
- Le nombre de titres pour les **Afghans** a quadruplé entre 2010 et 2018 (de 744 à 3.087) et est tombé à 2.480 en 2019 (-20%, imputable au motif de protection internationale).
- Le nombre de titres de séjour pour les **Américains** a stagné pendant cette période (2.192 en 2019).
- Les **Syriens** ne figurent plus dans le top cinq des nationalités de pays tiers. En 2016 et 2017, ils étaient encore à la première place. En 2019, ils occupaient la 7^e place, après la Chine.

114.578 premiers titres de séjour délivrés à des **immigrants** en 2019

65.065 à des citoyens de l'UE

49.513 à des ressortissants pays tiers



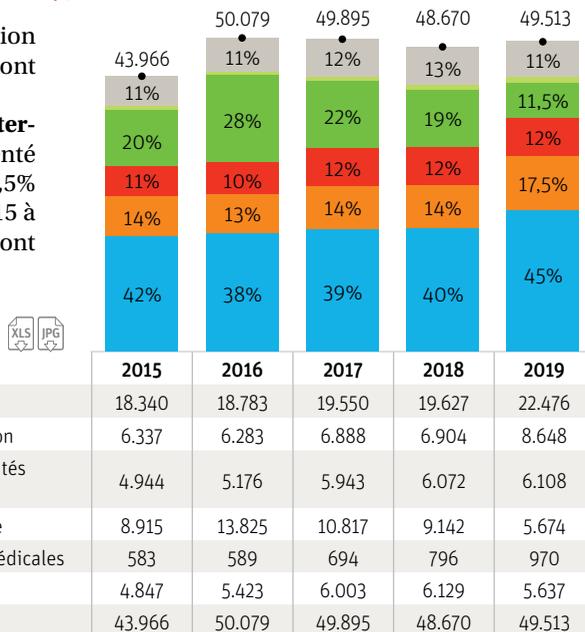
- Raisons liées à la famille
- Raisons liées à l'éducation
- Raisons liées à des activités rémunérées
- Protection internationale
- Raisons humanitaires/médicales
- Autres raisons

Les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers ont des profils migratoires très différents.

- Parmi les **citoyens de l'UE**, plus de la moitié des premiers titres de séjour sont accordés pour des raisons professionnelles. C'est le motif principal de leur séjour. Viennent ensuite les raisons familiales et d'études avec respectivement 27% et 8% du nombre total de permis de séjour délivrés. Enfin, seuls quatre premiers titres de séjour (0,01%) ont été accordés pour des raisons humanitaires ou médicales.
- En revanche, pour les **ressortissants de pays tiers**, les raisons familiales sont le principal motif de migration (45%). Pour la première fois, les motifs d'études (17,5%) occupent la deuxième place, suivis des activités rémunérées (12%) et de la protection internationale (11,5%). Comme les années précédentes, les raisons humanitaires ou médicales occupent une petite place (2%) contre 19% en 2010. Les « autres raisons » comprennent principalement des raisons non enregistrées, ainsi qu'un nombre très limité de titres pour les MENA et les victimes de traite des êtres humains.

Évolution des premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers (immigrants), 2015-2019

- Pour les ressortissants de pays tiers, après une augmentation entre 2015 et 2016, environ 50.000 premiers titres de séjour ont été délivrés chaque année entre 2017 et 2019.
- La proportion de personnes ayant un **statut de protection internationale** a évolué sensiblement : elle a fortement augmenté entre 2015 et 2016 (de 20% à 28%), avant de retomber à 11,5% en 2019. C'était le deuxième motif le plus important de 2015 à 2018, et seulement le quatrième en 2019. Les autres motifs sont restés relativement stables sur la période 2015-2018.
- Entre 2018 et 2019 :**
 - Le nombre de titres de séjour au motif de protection internationale a diminué (-38%) ;
 - On observe une augmentation du nombre de titres pour raisons d'études (+25%), humanitaires et médicales (+22%) et familiales (+15%) ;
 - Le nombre de titres au motif d'emploi salarié est resté stable (+1%).



Motif	2015	2016	2017	2018	2019
Raisons liées à la famille	18.340	18.783	19.550	19.627	22.476
Raisons liées à l'éducation	6.337	6.283	6.888	6.904	8.648
Raisons liées à des activités rémunérées	4.944	5.176	5.943	6.072	6.108
Protection internationale	8.915	13.825	10.817	9.142	5.674
Raisons humanitaires/médicales	583	589	694	796	970
Autres raisons	4.847	5.423	6.003	6.129	5.637
Total	43.966	50.079	49.895	48.670	49.513

Premier titre de séjour pour les personnes nées en Belgique

En 2019, 114.578 immigrants de nationalité étrangère ont reçu un premier titre de séjour, mais le nombre total de premiers titres de séjour délivrés est plus élevé (134.065). Les étrangers nés en Belgique doivent également être inscrits dans les registres et reçoivent donc un premier titre de séjour. À quelques exceptions près, cette dernière catégorie ne comprend pas d'immigrés, mais des enfants nés en Belgique de parents de nationalité étrangère.

En 2019, cela se traduit par 19.487 premiers titres de séjour délivrés à des personnes nées en Belgique :

8.688 à des **citoyens de l'UE**, parmi lesquels :

- 99% pour raisons familiales.

10.799 à des **ressortissants de pays tiers**, parmi lesquels :

- 91% pour raisons familiales,
- 6% pour statut de réfugié reconnu et
- 2% pour raisons humanitaires et médicales.

Population étrangère en Belgique

- Selon la nouvelle statistique de l'origine de Statbel, la population de la Belgique au 1^{er} janvier 2020 se compose de **7.806.078 Belges d'origine belge (68%)**, **2.259.912 Belges d'origine étrangère (20%)** et **1.426.651 non-Belges/étrangers (12%)**. Ces trois composantes ont aussi des structures par âges différentes :
 - Une **population plus âgée** chez les **Belges d'origine belge**.
 - Une part plus importante des **enfants** chez les **Belges d'origine étrangère**.
 - Une proportion plus élevée de **personnes en âge de travailler** chez les **non-Belges**.
- Près d'un quart (**22%**, **2.549.724 personnes**) des habitants ont une **première nationalité enregistrée étrangère**. Chez ceux-ci, la propension à avoir acquis la nationalité belge est plus élevée parmi les ressortissants de pays tiers, comparé aux citoyens de l'UE.
- **17%** des habitants de Belgique (**2.006.596 personnes**) sont des **immigrés**, soit sont nés en dehors du Royaume. Parmi eux, 60% ont une nationalité étrangère et 40% sont Belges.
- **714.703 personnes nées en Belgique** et qui y résident le 1^{er} janvier 2020, ont une **première nationalité enregistrée étrangère**.

Mouvements migratoires des Belges et des étrangers

- En 2019, **l'immigration des personnes de nationalité étrangère a encore augmenté**, atteignant 149.174 entrées, contre 82.374 sorties.
- La **mobilité des personnes de nationalité belge est quant à elle stable** ces dernières années : environ 25.000 entrées et 37.000 sorties chaque année.
- **62% des immigrations étrangères sont issues d'un pays de l'UE**, 6% d'un pays européen hors UE. 25% des immigrations se partagent à parts égales entre le continent africain et le continent asiatique.
- **46% des immigrations concernent des femmes**. Cette proportion est cependant très variable selon l'origine des immigrants.
- Chaque année, la population en Belgique augmente de 0,5% environ. Actuellement, **c'est essentiellement l'immigration étrangère qui favorise la croissance de la population en Belgique**.
- Au niveau européen, 3,6 millions d'immigrations internationales ont été dénombrés en 2018 en Europe. **40% d'entre elles étaient des migrations intra-européennes**.
- Au regard de la population totale en Europe, cette fraction de personnes ayant changé de pays représente un taux de 7 immigrants pour 1.000 habitants. Avec 10 immigrants pour 1.000 habitants en 2018, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne.

Premiers titres de séjour

- En 2019, un total de **114.578 premiers titres de séjour** ont été délivrés à des immigrants (étrangers nés à l'étranger, mais vivant actuellement en Belgique). C'est 7% de plus qu'en 2018.
- 57% des premiers titres de séjour ont été délivrés à des **citoyens de l'UE : 65.065** (+12% par rapport à 2018).
 - Plus de la moitié des premiers titres de séjour sont accordés pour raisons professionnelles. Viennent ensuite les motifs familiaux et d'études, avec respectivement 27% et 8%.
 - Les principales nationalités de l'UE sont la Roumanie, la France, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne.
- 43% des premiers titres de séjour ont été délivrés à des **ressortissants de pays tiers : 49.513**. Entre 2016 et 2019, le nombre de titres délivrés chaque année tournait autour des 50 000.
 - Les raisons familiales sont le motif de migration le plus important (45%); les motifs d'études (17,5%) arrivent en deuxième position pour la première fois, suivis des activités rémunérées (12%) et de la protection internationale (11,5%).
 - Principales nationalités hors UE : Maroc, Inde, Turquie, Afghanistan et États-Unis.

Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits de l'homme.

Myria travaille à rendre les derniers chiffres sur les migrations plus accessibles, compréhensibles et utilisables par tout un chacun. Pour cela, il rassemble et analyse des données provenant de sources diverses. De cette manière, il souhaite apporter une connaissance étayée des migrations aux décideurs politiques, aux scientifiques, aux médias et aux citoyens.

Myria promeut et soutient le monde académique dans la réalisation de recherches sur les flux migratoires. De nombreuses études ont ainsi vu le jour grâce au soutien de Myria.

(Re)découvrez les derniers Myriatics :

www.myria.be/fr/donnees-sur-la-migration/myriatics

- **Myriatics #7** (juin 2017) *La migration en chiffres*
- **Myriatics #8** (novembre 2017) *Flux migratoires et flux d'asile : démêler les chiffres*
- **Myriatics #9** (mai 2018) *Vieillesse et immigration : un défi majeur pour l'Europe*
- **Myriatics #10** (octobre 2018) *1997-2017 : un bilan de deux décennies d'immigrations en Belgique*
- **Myriatics #11** (janvier 2020) *Le retour, la détention et l'éloignement des étrangers en 2018*